



Pass Sanitaire

La Fédération Française de Golf vient de nous informer de la mise en place du Pass Sanitaire pour les golfs, auquel nous ne pouvons pas nous soustraire.

En application du décret du 19 juillet 2021, le Pass Sanitaire, pour les personnes adultes, sera indispensable pour accéder aux installations de l'ASGV (parcours, practice, club house, secrétariat, vestiaire ...).

**Nous vous remercions de vous présenter au secrétariat dès votre arrivée
pour justifier de votre Pass Sanitaire.**

Pour rappel, le « pass sanitaire » consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- La vaccination avec un schéma vaccinal complet
- La preuve d'un test négatif (RT-PCR ou antigénique) de moins de 48h
- Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19.

A défaut de présentation du Pass Sanitaire, l'accès au golf et ses installations sera refusé.

**Bon golf
tout en restant protégé**